

Mémoire d'Impératif français

Propositions et pistes de solution concrètes pour accroître l'autonomie constitutionnelle du Québec

**Présenté devant le
Comité Rousseau-Proulx
sur l'avenir constitutionnel du Québec**



Mémoire d'Impératif français

Propositions et pistes de solution concrètes pour accroître l'autonomie constitutionnelle du Québec

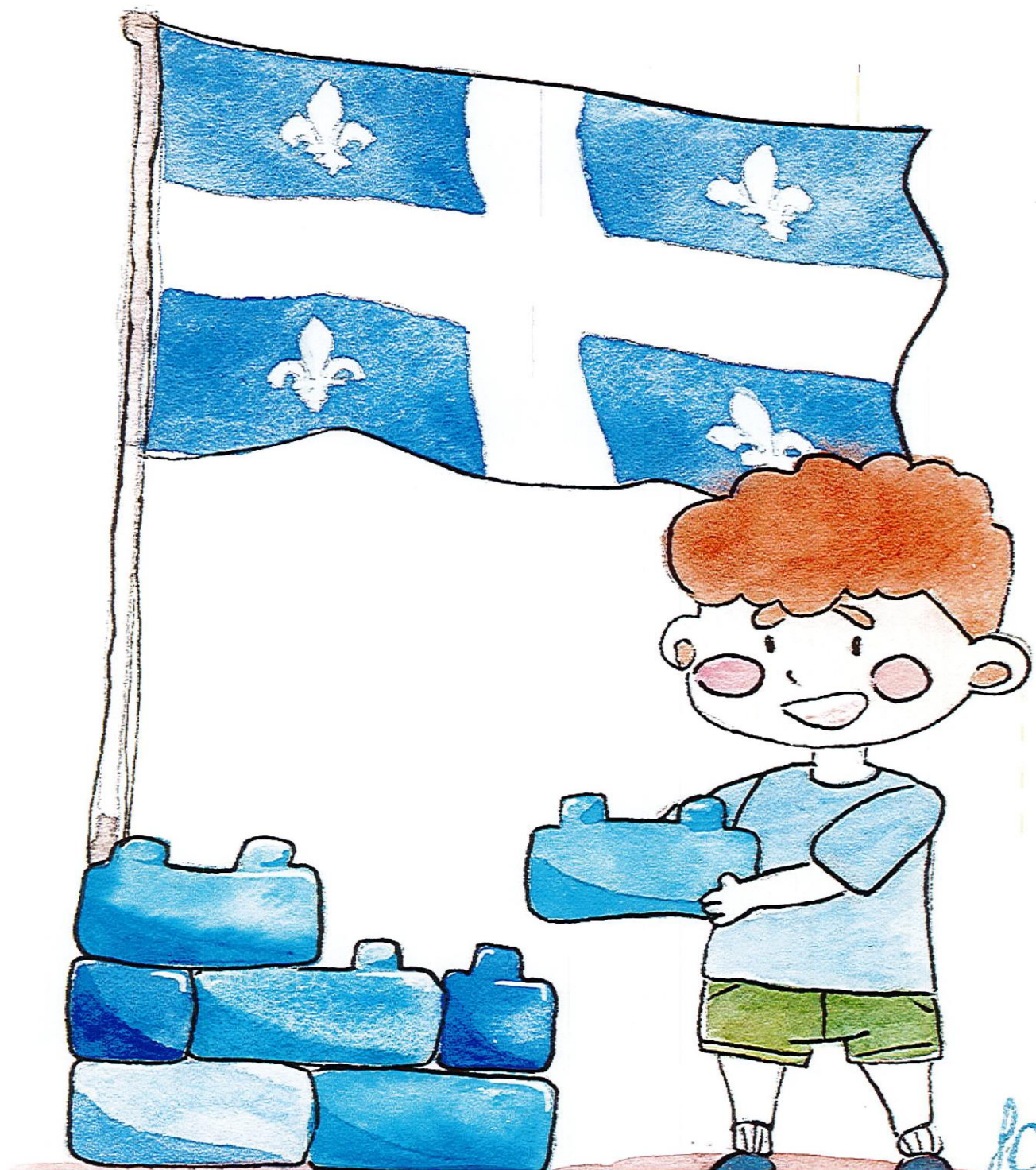
Présenté devant le Comité Rousseau-Proulx sur l'avenir constitutionnel du Québec

Au Danemark, les immigrants doivent payer pour leurs cours de danois et la citoyenneté est refusée aux immigrants qui ne maîtrisent pas la langue du pays après cinq ans. Les résultats sont spectaculaires. Pourquoi ne peut-on pas nous inspirer d'une pareille méthode qui donne d'aussi bons résultats? Tout simplement parce que c'est le Canada qui donne la citoyenneté et le français est optionnel seulement !

Septembre 2024



Bâtir l'avenir en français



Credit : Jade Cousineau

impératif
français

Bâtir l'avenir en français

Impératif français, organisme culturel de recherche et de communication voué à la défense et à la promotion de la langue et de la culture d'expression française, a été fondé il y a 50 ans en Outaouais. Il regroupe les amis de la langue et de la culture d'expression française désireux d'en favoriser l'épanouissement, tant au Québec, au Canada qu'au sein de toute la Francophonie et dans le monde. Impératif français organise plusieurs activités ou y participe activement : la Francofête, la Journée internationale de la Francophonie, la Fête nationale du Québec, festival Outaouais en fête, les déjeuners-causeries d'Impératif français, la Semaine québécoise des rencontres interculturelles, la Semaine d'actions contre le racisme et autres, les remises de Prix d'excellence, les concours de création artistique,

et beaucoup plus !

Au cours des années, Impératif français est devenu un intervenant majeur dans le dossier identitaire grâce, entre autres, à son site Internet, référence et lieu de rencontre reconnu de la Francophonie, et par ses interventions dans les dossiers touchant, entre autres, la langue et la culture sur les plans local, régional, national et international, et par ses grandes campagnes promotionnelles sociétales d'intérêt public.

En raison de sa mission identitaire de rayonnement de la langue française dans toutes les sphères d'activités humaines, Impératif français croit tout à fait naturel d'exprimer son avis en formulant certaines propositions et pistes de solution concrètes pour accroître l'autonomie constitutionnelle du Québec.

La capacité d'accueillir des immigrants dans une société est un enjeu complexe qui nécessite une approche multidimensionnelle. Cette capacité peut effectivement être appréhendée

comme un mélange de quatre éléments clés : le marché de l'emploi, les ressources disponibles en accueil et intégration, le consensus social et le droit de vote.

Ces éléments doivent être abordés de manière holistique pour permettre une intégration réussie, bénéfique non seulement pour les immigrants, mais aussi pour la société d'accueil dans son ensemble et pour participer aux affaires de la Cité. Investir dans ces domaines est une condition essentielle pour construire une société prospère et résiliente face aux défis globaux.

Développons ces trois éléments.

Le marché de l'emploi

Les politiques de travail et d'immigration doivent être alignées pour permettre une intégration fluide des immigrants sur le marché du travail. Cela inclut la reconnaissance des qualifications étrangères et l'accès à des programmes adaptés.

Certaines professions réglementées au Québec requièrent une reconnaissance spécifique des qualifications par des ordres professionnels. Le processus peut inclure des évaluations supplémentaires ou des examens, ce qui peut allonger le chemin vers la reconnaissance. Toutefois, pour que les personnes immigrantes contribuent pleinement à l'essor du Québec, il est primordial qu'elles puissent occuper un emploi correspondant à leurs compétences. Elles doivent occuper cet emploi le plus rapidement possible, mais sans qu'il y ait de compromis sur les compétences exigées. Bref, le gouvernement du Québec doit mieux réussir à créer des partenariats avec les ordres, corporations et associations professionnelles afin d'accélérer la reconnaissance des compétences et des diplômes étrangers. Le gouvernement du Québec n'a pas bien réussi à créer

ces partenariats. Le marché du travail en laisse beaucoup sur la touche parce qu'ils n'ont justement pas toutes les qualifications requises; ces dernières incluent l'éducation (l'instruction) et une certaine acculturation qu'on ne met généralement pas dans la balance. ce qu'on veut, ce sont des immigrants francophones, diplômés ou non selon, qui vont vite s'intégrer sans problème : ce sont en fait des francophones d'ici. Ceci n'équivaut pas à la présente définition de l'intégration.



Il est courant qu'un employeur contacte une personne référente au sein de l'entreprise où un immigrant a précédemment travaillé, dans le but de s'assurer que ce dernier serait un atout pour l'équipe. C'est le paradoxe d'une première expérience professionnelle québécoise exigée par certains employeurs. Aussi, le gouvernement du Québec recommande-t-il aux nouveaux arrivants, sur

son site *immigrantquebec.com* de prendre des emplois *en dessous de ses compétences et de ses prétentions salariales*. C'est le paradoxe d'une première expérience professionnelle québécoise exigée par certains employeurs. Cependant, ceci n'est toutefois pas le cas du « cheap labor » tant que ce dernier est précaire, sans statut, il est compétitif, tandis que dès qu'il tombe sous les normes du travail, il doit être remplacé par d'autres précaires. Excellent pour l'industrie du taxi et de la restauration rapide !

Après avoir persuadé les immigrants qu'ils pouvaient trouver un travail au Québec, on leur fait ensuite comprendre que leur seule compétence en français est insuffisante et que la langue de travail est souvent l'anglais ou nécessaire pour obtenir un emploi. Ces pratiques d'exclusion ou de discrimination linguistiques empêchent de nombreux immigrants que nous avons aidés à jouir de

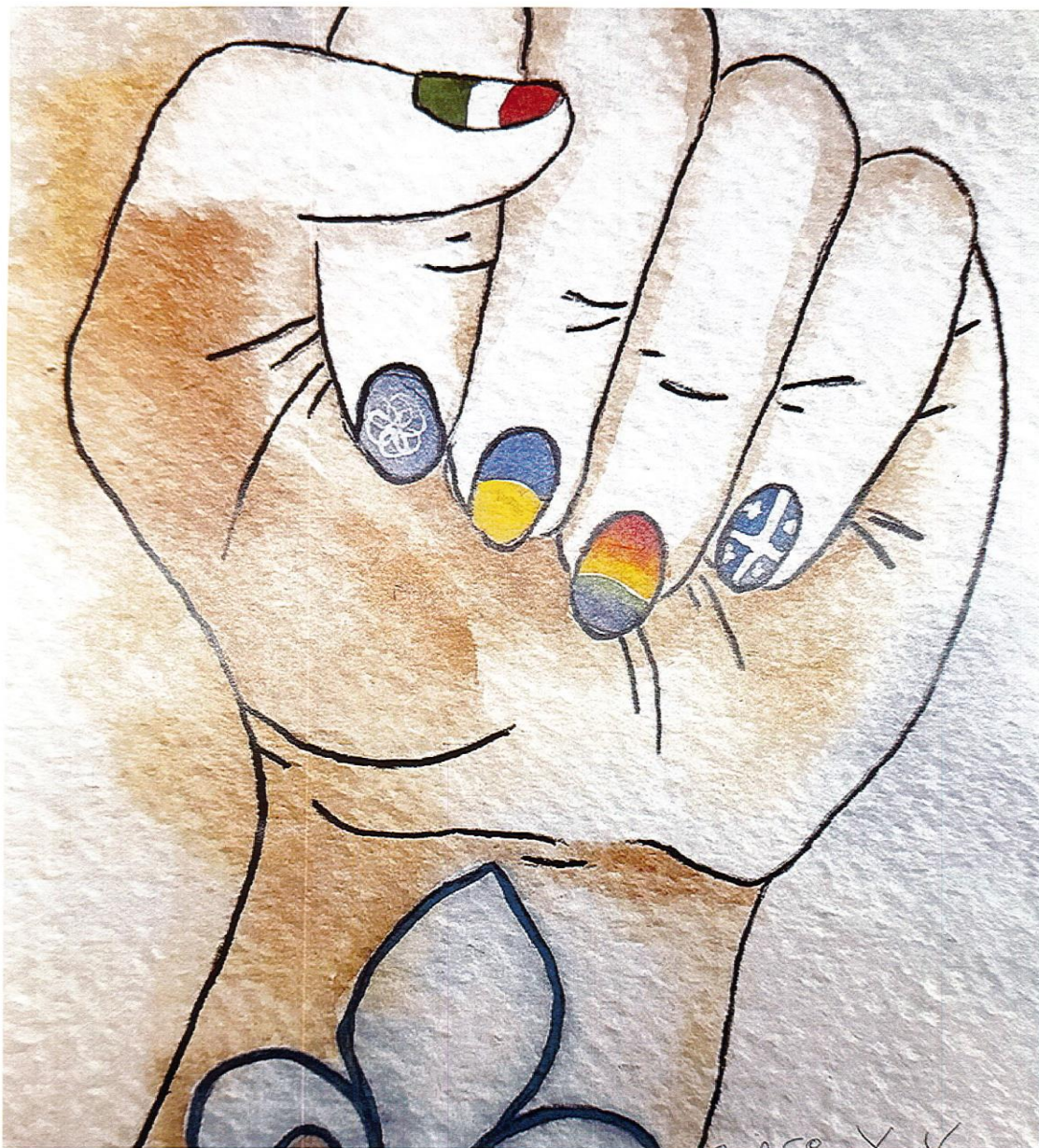
leur droit au travail, ou du moins de pouvoir exercer leur activité professionnelle en français. Mais ici, ça tombe mal. l'anglais-langue-de-travail mène toujours le marché de l'emploi, et de loin. Pas plus fous que les natifs, ils se mettent à l'anglais et négligent le français. Exercer son activité professionnelle en français pour se conforter au bas de l'échelle. Bref, le message qu'on leur adresse est que le Québec est une province bilingue où la langue anglaise est primordiale pour réussir et où l'embauche en anglais est plus rapide et les revenus, de plus de 30 % plus élevés qu'en français. Pour réussir, dans plusieurs cas, il leur faut parler en plus de la leur deux langues : d'abord l'anglais et le français ensuite. Le milieu de travail a toujours plus tendance à exiger la connaissance de l'anglais, peu importe le type de travail. Ce qui montre bien l'inefficacité de la loi 101 sur la dynamique des langues au travail. Ce qui amena plusieurs observateurs à conclure à la nécessité de renforcer la loi 101 notamment en imposant aux compagnies de moins de 50 employés, où se retrouvent la majorité des travailleurs immigrants, les mêmes règles que celles que l'on retrouve pour les compagnies de plus de 50 employés. Il n'y a pas que ça que peut faire le gouvernement. Lui-même est complètement bilingue ! Et la définition de se conformer comprend l'obligation de servir dans la langue du client/citoyen. À notre avis, un échec monumental. Ce qui fut fait en 2022, par le gouvernement Legault, avec la Loi 96. Or, un an plus tard, on nous informe que peu de petites entreprises sont conformes à la loi 96. Selon Le Devoir du 1^{er} juin 2024, à un an jour pour jour de l'échéance que leur a imposé le gouvernement Legault, 85 % des entreprises de 25 à 49 employés visées par la réforme de la Charte de la langue française ne se conforment toujours pas aux exigences de la loi. L'usage du français au travail ne s'est donc pas généralisé. Au Québec, 60 % des allophones déclarent travailler principalement en français. Ce pourcentage dans la région métropolitaine de Montréal est de 40 % ! Ajoutez à ceci les francophones qui travaillent en anglais et !!!

Selon un professeur de l'Université d'Ottawa, Gilles Grenier, la prime au bilinguisme à Montréal est asymétrique en fonction de l'usage des langues au travail; les employés qui passent 75 % du temps en anglais et seulement 25 % de leur temps en français sont ceux qui reçoivent les meilleurs salaires. Pour les immigrants, travailler exclusivement en anglais dans la région montréalaise est plus payant que de travailler uniquement en français. Ceci serait aussi vrai pour les francophones ! Ce qui explique probablement pourquoi il y a un tel afflux de demandes pour étudier en anglais au niveau collégial et à l'université. Il est évident que toute modification de la *Charte de la langue française* qui n'aborde pas la langue des études postsecondaires sera vouée à l'échec.

Poste Canada a ouvert 27 succursales **bilingues** au Québec. 24 d'entre elles à Montréal alors que la métropole est déjà aux prises avec un déclin marqué du français. Depuis l'arrivée de Michael Sabia, Hydro-Québec affiche des annonces de recrutement **bilingues**. *Leader of change* titre l'annonce comme si la haute direction d'Hydro-Québec serait passée à l'anglais. **La pénurie de main-d'œuvre** est toujours évoquée pour expliquer l'embauche d'employés qui ne parlent pas français dans les commerces du centre-ville de Montréal. Or, une journaliste du Journal de Montréal a tenté de se faire engager dans des boutiques et restaurants en prétendant ne parler qu'anglais. **Elle a réussi à obtenir 15 emplois même si elle avait bien expliqué qu'elle ne pouvait s'exprimer en français.** Quelques mois plus tard, elle avait essuyé de nombreux refus en se présentant cette fois comme unilingue francophone. L'anglais, de plus en plus la langue du travail.

Il est donc impératif que le gouvernement québécois renforce ses partenariats avec les ordres professionnels pour faciliter la reconnaissance des qualifications étrangères. Parallèlement, une attention particulière doit être portée aux exigences linguistiques. Deuxièmement, se révèle

Le Québec pluriel... en français!



Credit: Jade Coussineau

impératif
français

inquiétant le fait que la connaissance de l'anglais est un obstacle dans certains métiers dont ceux « *en dessous de ses compétences et de ses prétentions salariales* » (Ibid. immigrantquebec.com) où se retrouvent une très large partie des nouveaux arrivants. L'anglais étant moins payant dans

les emplois les moins rémunérés ? Chasse-gardée des francophones !? Troisièmement, alarmant cette exigence de l'anglais que l'on retrouve continuellement dans les offres d'emploi comme celles de Poste Canada, Hydro-Québec, McDonald, Keela Coiffure, Busi Video Lounge, etc. Le message reçu est clair : le Québec est une province bilingue où mieux vaut s'assimiler à l'anglais **dès que possible**.

Les ressources disponibles en accueil et intégration

Pour enrichir l'identité québécoise, il est essentiel de renforcer chez les nouveaux arrivants la conviction de devoir s'intégrer à notre société, plutôt que l'inverse. La clé pour gérer efficacement l'accueil d'un grand nombre de nouveaux arrivants réside dans leur intégration réussie. Cette intégration sera facilitée par une augmentation des services offerts aux immigrants, notamment et surtout en matière de francisation. Bien que la hausse des services de francisation nécessite un investissement financier, il convient de considérer ces dépenses comme un investissement à long terme qui sera bénéfique pour la société québécoise.

**Or, justement, Benoît Dubreuil, commissaire à la langue française estime qu'il « faudrait investir de 10,6 à 12,9 milliards de dollars pour que
« *l'ensemble des immigrantes et immigrants temporaires complètent une formation de nive intermédiaire en français.* »**

Autrement dit, si on reste sur le chiffre de 2% - ou un cinquantième - on peut inverser le rapport pour dire « 50 fois trop ».

« 50 fois plus d’immigrants que la capacité de francisation du Québec peut le permettre » !

Au Danemark, les immigrants doivent payer pour leurs cours de danois et **la citoyenneté** est refusée aux immigrants qui ne maîtrisent pas la langue du pays après cinq ans. Les résultats sont spectaculaires. Pourquoi ne peut-on pas nous inspirer d’une pareille méthode qui donne d’aussi bons résultats? Tout simplement parce que c’est le Canada qui donne la citoyenneté et le français est optionnel seulement.

L’apprentissage du français, selon M. Dubreuil, nécessite environ une année d’études à temps plein et constate que le rythme actuel d’apprentissage est insuffisant. Le commissaire ajoute ce qui suit :

« La plupart des immigrantes et immigrants temporaires qui ne connaissent pas le français ne se sont pas inscrits aux cours offerts par Francisation Québec. Parmi ceux qui se sont inscrits, plusieurs n’ont pas obtenu une place. Enfin, parmi ceux qui en ont obtenu une, la plupart n’ont suivi que des cours à temps partiel et pendant quelques mois, c’est-à-dire pendant une durée insuffisante pour apprendre à parler le français couramment. »

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté a reconnu qu’il exerçait de la discrimination contre les étudiants étrangers francophones qui font une demande pour étudier au Québec ou dans le reste du Canada, en particulier contre les étudiants en provenance de l’Afrique francophone. Ces taux de refus sont particulièrement plus élevés pour les universités et les collèges de langue française du Québec.

« Par exemple, l'Université Laval présente un taux de refus de 50 % des demandes d'étudiants étrangers qu'elle sélectionne, tandis « que pour l'Université McGill, ce taux est de 8 %. Les universités anglaises sont nettement favorisées par Ottawa : alors qu'elles accueillent 25 % des étudiants universitaires du Québec, elles reçoivent presque autant d'étudiants étrangers que l'ensemble des universités francophones. »

(Robert Dutrisac, Le Devoir, 26 février 2022)

« Des études ont établi que le choix d'un cégep anglais constituait un choix de vie définitif. À l'université, 25,4 % des étudiants fréquentent des établissements anglophones, surfinancés par Québec (20,8 % du financement universitaire) et par Ottawa (38,4 %). Quand on sait, grâce à une étude de l'OQLF réalisée en 2018, que la langue des études détermine la langue de travail, on voit où est le problème, (...) il n'y a pas de finalité, insiste Lacroix. Pour sauver le Québec français, il faut, notamment, étendre l'obligation pour les francophones et les allophones d'étudier en français au cégep et à l'université, il faut réserver 90 % du financement des institutions essentielles au réseau francophone (...) » (Louis Cornellier citant Frédéric Lacroix dans Pourquoi la loi 101 est un échec Le Devoir, 7 novembre 2020)

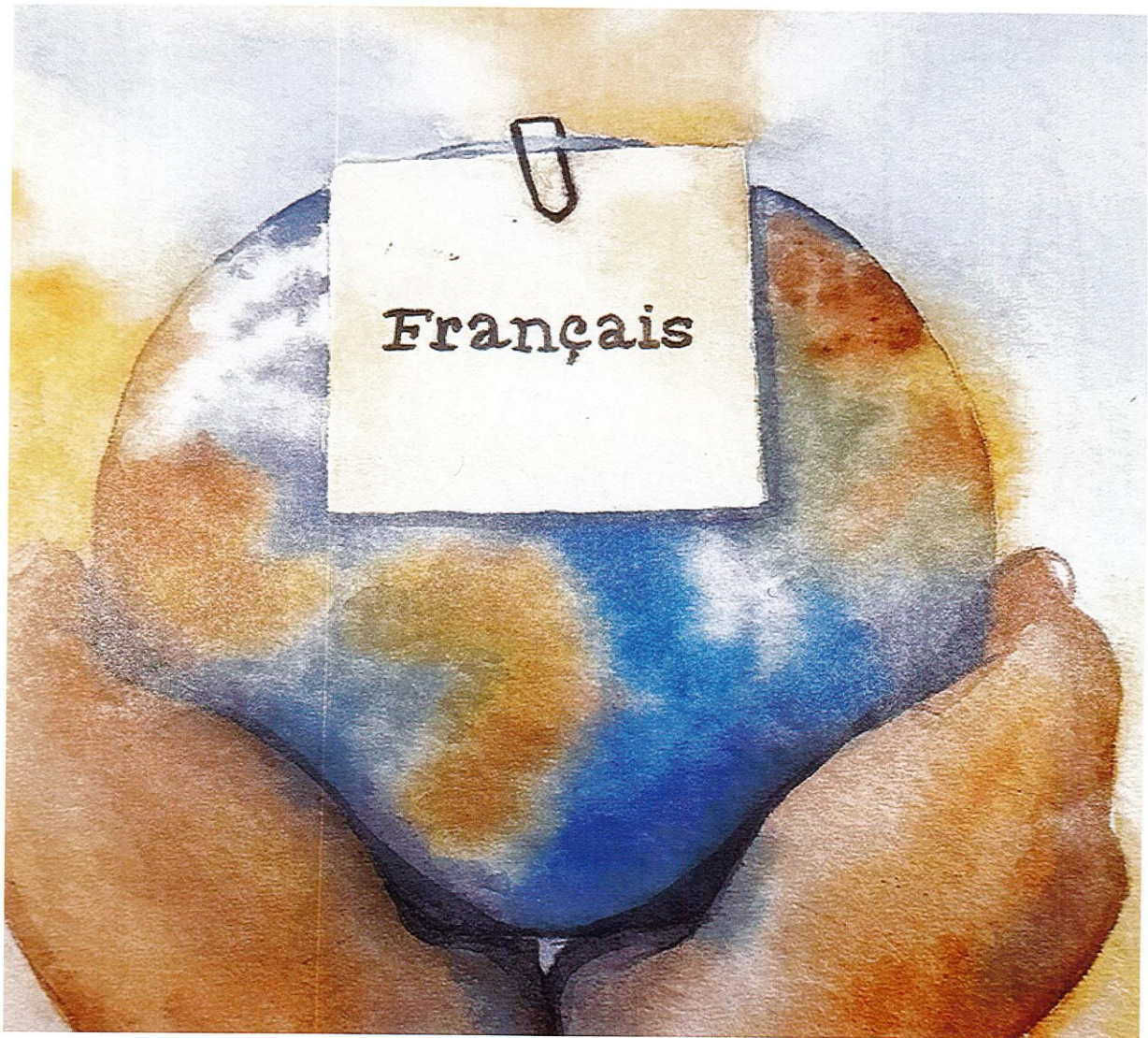
On continuera à sur-étudier en anglais pour pouvoir combler tous les postes offerts en anglais; n'est-ce pas le marché du travail qui détermine la demande de main-d'œuvre capable de travailler en anglais ? Inversion de la causalité : le marché du travail détermine la demande de places en anglais dans les cégeps et les universités.

François Legault n'a pas eu le courage d'imposer la loi 101 au cégep et au 1^{er} cycle universitaire, la solution structurante pour inverser la tendance au tout à l'anglais, et ce, bien que cette solution rallie la majorité des démographes et experts. Ici, le problème central, c'est le mode de scrutin et la concentration du pouvoir. Tant qu'on aura les institutions britanniques qu'on a, on n'osera pas s'attaquer à la place des langues au Québec, en commençant par le marché du travail, plus précisément par l'état (public, parapublic et péripublic).

L'Office québécois de la langue française a réalisé une étude sur l'utilisation de la langue d'accueil et de la langue de service dans les commerces de l'île de Montréal à trois occasions : en 2010, 2017 et 2023. Cela permet d'effectuer des analyses comparatives au fil du temps pour ce territoire. Les résultats indiquent qu'entre 2010 et 2023, le pourcentage de commerces à Montréal offrant un accueil exclusivement en français a diminué, passant de 84,2 % à 71,0 %. En revanche, le pourcentage de commerces proposant un accueil bilingue, français et anglais, a augmenté, passant de 3,7 % à 11,9 %. De même, l'accueil uniquement en anglais a également connu une hausse, grimant de 12,1 % à 17,1 %. En analysant les différents types de commerces, il apparaît qu'au cours de cette période, la baisse du taux d'accueil en français est similaire tant pour les commerces de façade (de 84,1 % à 71,0 %) que pour ceux situés dans des centres commerciaux (de 84,3 % à 71,1 %). Voilà qui relativise l'importance de la langue française au Québec.

Le commissaire à la langue française, Benoît Dubreuil, dans son dernier rapport annuel note que près de la moitié des personnes inscrites en francisation n'ont toujours pas amorcé leur parcours d'apprentissage. En date du 20 avril 2024, seules 50 365 des 98 893 personnes ayant soumis un dossier complet à Francisation Québec (FQ) avaient commencé un cours ou reçu une confirmation d'inscription. Si FQ ne réussit pas à répondre à la demande, c'est notamment parce que celle-ci a beaucoup augmenté au cours des dernières années, grimant de 46,9 % depuis 2016-2017. N'en déplaise aux immigrationnistes de tout acabit, la cause ce sont les travailleurs étrangers temporaires, les étudiants étrangers et les demandeurs d'asile dont le nombre s'élève actuellement à 560 000 personnes. Auparavant, les cours de francisation étaient réservés aux immigrants permanents uniquement, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Les deux tiers des participants aujourd'hui sont les résidents non permanents.

Une langue universelle



Credit: Jade Coussineau

impératif
français

Le commissaire Dubreuil estime que :

« le nombre de personnes qui ne connaissent pas le français augmente beaucoup, beaucoup plus rapidement que le nombre de personnes que l'on francise. »

Renforcer l'identité québécoise de concert avec l'intégration des nouveaux arrivants est un enjeu crucial qui nécessite des actions concrètes, entre autres, **mais non exclusivement**, à travers l'augmentation des services de francisation. Investir dans ces services est non seulement une obligation morale, mais également un choix stratégique pour l'avenir de la nation québécoise. La comparaison avec le modèle danois met en lumière l'importance de la maîtrise de la langue comme condition préalable à une intégration réussie, mais les défis politiques au Canada – qui n'a jamais osé ! - compliquent la mise en œuvre d'un tel cadre. Des efforts doivent aussi se concentrer sur la lutte contre la discrimination canadienne à l'égard des étudiants étrangers d'origine francophone pour garantir une importante présence francophone dans nos établissements éducatifs. Enfin, Le collège est un lieu d'apprentissage culturel d'une très grande importance, comme le relevait le chroniqueur Christian Rioux du Devoir, puisqu'il place l'élève en contact direct avec les valeurs communes et des œuvres majeures. Entre autres, on y lira Ducharme, Flaubert, Tremblay, Miron, Camus, plutôt que Faulkner, Dickens, Defoe, Hemingway. **Une langue c'est une façon de voir le monde** et c'est au cégep que cette imprégnation culturelle se concrétise et devient fondatrice. Et le chroniqueur d'ajouter :

« Cette fuite vers les cégeps anglais n'est rien d'autre qu'une forme de pillage de cerveaux. Pour ne pas dire une forme d'impérialisme culturel pratiquée au détriment des nations les plus faibles. »

Le consensus social

Tout comme et voire historiquement, plus que chez bien des autres peuples à travers le monde, les Québécois n'ont jamais eu tendance à exclure ou refuser d'intégrer ceux et celles qui, peu important leurs origines, font l'effort (mieux y trouve plaisir !) de s'intégrer à la communauté nationale et à en épouser langue commune, valeurs, droit et institutions. Mais par corollaire - élément d'importance cruciale pour une nation minorisée et non-souveraine comme le Québec - l'absence, voire le refus d'intégration à ces éléments sociétaux essentiels pour considérer que l'« intégration » au Québec ne relève que de questions d'argent et de formalités administratives sans devoir culturel ou social amène nécessairement l'immigration (nous parlons ici du phénomène social – nous ne visons aucun individu ou groupe particulier) à se poser en opposition, en braquage devant la société qui cherche à l'accueillir dans un conflit de revendications à somme nulle qui ne peut certainement pas se nommer « intégration réussie ». L'immigrant se trouve perdu par rapport à ce que lui faisait miroiter Immigration Canada – et Québec se sent légitimement trahi par Ottawa qui lui impose une immigration sans limite de vitesse qui, à l'inverse de renforcer le maintien de sa langue et de sa culture commune en son sol comme il se doit, milite au contraire pour sa dissolution... et par-dessus le marché, tout cela, en mettant grands efforts à saborder les politiques d'intégration du Québec, notamment par la voie de la contestation judiciaire.

En plus de la contestation judiciaire et la culpabilisation des francophones, le dénigrement et salissage éhontés et décomplexés font aussi partie des outils pour tenter de nuire aux efforts du Québec pour intégrer ses immigrants. Qu'on se le dise, quoi qu'on fasse, il s'en trouvera toujours pour lancer de la boue sur le Québec français. Ainsi, la présidente du Quebec Community Groups Network, Marlene Jennings, qui fut longtemps députée libérale fédérale, déclarait en 2022 que la CAQ avait trouvé la formule parfaite pour *éradiquer la minorité anglophone* du Québec. Pourtant

dès 2019, le gouvernement Legault a laissé entrer près de 12 000 immigrants unilingues anglophones, en plus des 51 000 étudiants étrangers et immigrants temporaires, également unilingues anglophones. Et ça continue! Le doyen de la Faculté de droit de McGill, Robert Leckey, a expliqué que l'utilisation de la disposition de dérogation envoyait « *essentiellement le signal qu'il n'y a pas de place pour que les droits de l'homme s'opposent à la volonté majoritaire.* » L'inimitable Anne-France Goldwater, par ses propos grotesques, évoque, quant à elle, une **Gestapo québécoise**, rien de moins! Quand la majorité nationale québécoise décide d'agir pour préserver sa langue, défendre sa culture et mettre de l'avant sa vision de la société, on voit ce que pensent vraiment plusieurs membres de la majorité canadienne-anglaise. Les Québécois sont trainés dans la boue. Et s'ajoute à ceux-ci nos braves Québécois timorés ! Une des grandes victoires des fédéralistes est d'avoir convaincu les Québécois (francophones) qu'ils et elles formaient la « majorité », et que les lois adoptées pour protéger notre culture étaient liées à une dictature de cette même majorité. C'est juste faux. Les francophones canadiens, qu'ils et elles soient Québécois ou pas, sont une minorité. Nos lois visent donc à protéger notre culture minoritaire, pas majoritaire contre l'impérialisme canadien et anglophone et contre la francophobie et québécophobie, **l'hideux « Québec bashing » !**

Le président de la Fédération des cégeps, Bernard Tremblay, estime que l'extension de la loi 101 au collégial est « *simpliste* » et une « *contrainte* » à des jeunes adultes qui ont le droit de choisir leur langue d'enseignement. Voilà un autre de nos dirigeants qui n'a pas encore compris, ou fait semblant, que deux des grands objectifs de la loi 101 étaient de faire de la langue française la langue de l'éducation et du marché du travail.

Alors, on se crache dans les mains et on se met au travail pour affirmer clairement la place unique que le français doit occuper dans l'espace public.

Mettons un point final à l'anglicisation croissante du Québec qui menace l'intégrité de la langue française en tant que seule langue officielle et commune de la province. Ce qui est toujours loin de la réalité ! Pour contrer cette tendance, il est impératif d'envisager la réunification des principales institutions liées à l'éducation, à la santé, aux services sociaux et à la justice au sein d'un cadre national cohérent. Cette réunification devrait se traduire par la mise en place de politiques linguistiques rigoureuses qui favorisent le français et seulement le français comme langue de travail et de communication, tout en renforçant les ressources disponibles pour l'enseignement de cette langue dans tous les secteurs. Une approche concertée, dont l'extension de la loi 101 au collégial et au 1^{er} cycle universitaire, favorisera l'épanouissement de la culture francophone et préservera l'identité québécoise face à l'influence des anglophones. Sans la réunification des grandes institutions, la loi confère à ses opposants des moyens puissants pour contrecarrer ses objectifs. Le Québec évolue dans un cadre linguistique et culturel complètement dualisé. Un des cas les plus aberrants est celui consistant à céder 50 % de l'enveloppe budgétaire au Centre universitaire de santé McGill (CUSM) pour consacrer le bilinguisme institutionnel dans le domaine de la santé. Établir le français comme langue officielle sans aspirer à transformer le Québec en une société entièrement francophone, c'est donner l'impression de parler pour ne rien dire.



À CETTE FIN, Impératif français présente respectueusement au Comité Rousseau-Proulx les pistes de solutions constitutionnelles suivantes, qui pourraient être posées unilatéralement et immédiatement par le Québec pour en renforcer la langue nationale commune et rediriger notre immigration vers une intégration sociale et culturelle réussie.

Évidemment, de l’avis d’Impératif français la seule manière véritable et durable d’atteindre un tel objectif serait pour le Québec de se délier du lien fédéral et de contrôler l’ensemble de ses politiques en tant qu’État souverain. Cela -sortir ou sinon redéfinir le cadre constitutionnel- serait à notre avis la seule manière de permettre au Québec de recouvrer l’ensemble des compétences en matière migratoire, fiscale, linguistique, etc. actuellement sous l’emprise d’un palier fédéral qui, aujourd’hui comme hier, n’en a que fort peu à faire de la préservation culturelle de la langue et de l’identité québécoise. Pire même, il les arrache !

Une telle proposition n’étant cependant pas à l’ordre du jour pour les travaux de ce Comité, à défaut, nous proposons la série de gestes concrets suivants, qui à notre avis constituent autant de gains et d’avancées dans la même direction pour former autant d’acquis – ne serait-ce que pour mieux mettre la table et se préparer à aller plus loin dans un second temps.

Pistes de solution constitutionnelles

- 1) Invoquer l'article 33 de l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains* du 5 février 1991 pour rouvrir celui-ci, notamment afin de délier le Québec des obligations que lui imposent les articles 5 à 7 pour exiger que le Québec puisse établir par lui-même de manière autonome les seuils d'immigration qu'il estime être en mesure d'intégrer et pour revoir sa partie III « Accueil et intégration », les « services et compensations » du gouvernement fédéral s'étant avérés largement insuffisants.
- 2) Modifier la *Loi sur les cités et villes* pour rappeler que, même dans les villes dites « bilingues » au sens de la Charte de la langue française, le français n'en demeure pas moins la seule et unique langue officielle et commune de l'État et des organes municipaux, qui doivent tout le temps, par défaut, d'abord s'adresser aux justiciables en français à moins d'une exception expressément prévue par la loi. Une modification de coordination et cohérence pourrait aussi être à effectuer dans la Charte de la langue française.
- 3) Amender la *Charte de la langue française* pour interdire (sous peine de nullité du contrat et de dommages punitifs pour l'employeur) toute exigence de connaissance d'une langue autre que le français – et parallèlement ajouter une exigence nécessaire de connaissance fonctionnelle de la langue française – pour tout emploi en sol québécois destiné aux travailleurs étrangers temporaires.
- 4) Dans le cadre des études sur la situation linguistique au Québec, abandonner la pratique enjolivante de considérer comme exerçant leurs activités en français, les travailleurs qui y consacrent 50 % et plus à le faire en français. Ce seuil n'est en rien un indicateur valable. Une intégration réussie à un milieu de travail en français n'en est pas une où l'on travaille à moitié en

français – quoi qu’en pense la fonction publique fédérale. Ce seuil devrait être fixé à 90% pour qu’on puisse parler d’intégration linguistique réussie dans le marché du travail.

5) Faire de la connaissance préalable fonctionnellement suffisante de la langue française un critère obligatoire pour toute admission d’un travailleur étranger temporaire et l’émission d’un visa en ce sens

6) Faire de la connaissance préalable fonctionnellement suffisante de la langue française un critère obligatoire pour l’émission d’un Certificat d’acceptation du Québec

7) Mettre immédiatement terme au sur-financement des institutions collégiales universitaires anglophones au Québec, qui ne devraient en aucun cas dépasser le ratio *per capita* des collèges et universités francophones. Tout surplus budgétaire ainsi récupéré devrait être versé sur des programmes de francisation de l’immigration allophone.

8) Augmenter significativement l’apprentissage et la valorisation du français comme langue commune et de rassemblement au sein de tous les programmes scolaires du réseau primaire et secondaire anglophone (y incluant les écoles privées) et offrir des incitatifs aux collèges et universités anglophones qui dispenseront des cours ou programmes exclusivement en français.

9) Comme Robert Bourassa l’a déjà fait valablement en 1988, invoquer les clauses de souveraineté parlementaire de la Charte canadienne – *et* ici de la Charte québécoise (pour ne pas répéter la même erreur que celle de l’affaire *Ford*) – pour protéger la totalité des lois québécoises de révision et d’invalidation par les tribunaux nommés par Ottawa au nom de leur lecture des libertés fondamentales, dans laquelle le Québec ne se reconnaît pas

10) Dans toute politique de communication de l'État du Québec, ne plus jamais employer le mot « national » pour parler du palier « fédéral » ou « pancanadien »; et de même, ne plus parler que de « citoyenneté » et non de « nationalité » canadienne.

11) Rajouter le mot « national » aux nom des divers ministères et organes d'État qui composent le gouvernement. Ministère national du Revenu, Ministère national de l'Éducation, Ministère national de la langue française, etc.

12) Investir au développement et à la multiplication des opérations diplomatiques et des Maisons du Québec à l'étranger, ceci pour contrer l'image exclusivement angloprote que projette Immigration Canada à l'étranger.

Impératif français

Recherche et communications

imperatif@imperatif-francais.org



www.imperatif-francais.org

**C'EST UNE
CHANCE
D'ÊTRE
QUÉBÉCOIS.**

impératif
français



(Le 4 septembre 2024 à 13 h